

République Française

Département de la Seine-Maritime

**COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE**

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 08 avril 2024**

Délibération N°17 du 08 avril 2024

Date de convocation      **Etaient présents : (16)**  
02.04.24

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
Dominique Paul Adjointes,  
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise  
Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin,  
Gérard Sadé, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 21

**Etaient Excusés : (7)**

Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael  
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,  
Serge Planchon ayant donné délégation à Carole Dufils, Isabelle Poulain  
ayant donné délégation à Olivier Artur, Guy Sénécal ayant donné  
délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani.

-----  
Secrétaire de séance : Céline Obin  
-----

**SDIS 76**

**Convention de mise à disposition de locaux**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Maryline Fournier, Maire

Informe le conseil municipal que la Ville d'Arques la Bataille a été sollicitée par le Services Départemental d'Incendie et de secours de la Seine Maritime afin d'organiser l'entraînement de ses personnels (manœuvres et formations) aux abords et dans l'enceinte de la piscine.

La mise à disposition est accordée à titre gracieux et strictement personnel et ne peut faire l'objet de cession d'aucune sorte. De même, toute sous location partielle ou totale des locaux est interdite.

Le périmètre du site mis à disposition s'étend sur les parcelles 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 95 et 96.

Ladite convention est conclue pour une année reconductible dans la limite de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ▶ approuve le projet de convention de mise à disposition entre la Ville d'Arques la Bataille et SDIS 76,
- ▶ autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Signé par MARYLINE FOURNIER  
Date : 09/04/2024  
Qualité : MAIRE

